

N° 133. — T. vi. b. i. 28.

133

Fiche incomplète du bas; 210 mm. de long; 9 mm. de large.

Cette fiche fait partie de la série de l'inventaire signé. Elle mentionne 200 objets 二百, désignés par quatre caractères.

N° 134. — T. vi. b. i. 33.

134

Fiche complète; 230 mm. de long; 10 mm. de large.

右留○○兵 畜四百五十 (Signature.)

Ce qui précède: au soldat (nommé) *Lieou* ○○, 450 (flèches de l'espèce) *meng*.

N° 135. — T. vi. b. i. 308.

135

Fiche incomplète du bas; 185 mm. de long; 9 mm. de large.

○○一完

Le mot 完 est la numérale des armes de guerre. Les deux mots que je laisse en blanc ont été lus 右山 par le lettré de M. Stein.

N° 136. — T. vi. b. i. 250.

136

Fiche complète; 231 mm. de long; 15 mm. de large.

Avers:

Première ligne:

三月辛未。敦煌太守。常樂長史。布○丞。○○○循城部*都尉。
臨○官。奉書行事。下當用者如詔

Deuxième ligne:

書○言。

En bas de cette deuxième ligne, on distingue un trait oblique au-dessous duquel il y a 9 caractères d'écriture; le septième de ces mots est le mot 府. On peut admettre que ces 9 mots représentent le nom du fonctionnaire subalterne qui est chargé de transmettre l'ordre. Cf. les N°s 137, 138, 143, 362.

Voici la traduction assez incertaine que je proposerai de ce texte:

Le troisième mois, le jour *sin-wei*, moi, ○○○ (un tel), assistant de *Pou*-○, lequel a le titre de *tchang-che* de *Tch'ang-lo* et dépend du gouverneur de *Touen-houang*, j'ai été investi des fonctions de *tou-wei* (commandant militaire) de la section *Souen-tch'eng*, et j'entre en charge. Dès que vous aurez reçu cette lettre, agissez en conséquence, et, dans la conduite que vous aurez à tenir ultérieurement, conformez-vous au texte de l'édit impérial. Notification (?).

Au revers, on lit:

厭胡隊長○寫*○丞*○

Le chef du bataillon *Yen-hou*D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. xix, a, p. 7 v°) et le *Heou Han chou* (chap. xxxviii, p. 2 r°), les *tchang-che* 長史 sont les assistants 丞 des gouverneurs de commanderie 太守, dans les commanderies de la frontière. A mon avis, le personnage qui écrit cette fiche est un fonctionnaire qui était assistant d'un *tchang-che* et qui a été nommé gouverneur militaire (*tou-wei* 都尉) de la section située le long de la grande muraille (*souen-tch'eng* 循城); il donne avis de sa nomination aux fonctionnaires locaux qui seront dorénavant sous ses ordres.

La formule 奉書行事下當用者如詔書 se retrouve plus ou moins complète dans les N°s 138-143, 291, 450.